

N. REF : 2024/078-MUT.

V. REF : 57MA-24-02-SD

Marche-en-Famenne, le 10 avril 2024

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande portant sur la vente des différents lots (B0.1 - K29 – P32 appartenant la résidence « Bigarade-Merise-Nèfle-Sorbe », j'ai le plaisir de vous transmettre les informations demandées :

- Montant du fonds de roulement : **12.500 EUR** ;
- Montant du fonds de réserve : **800 EUR** ;
- Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété : **Néant**.
- Procédure judiciaire en cours relatives à la copropriété : **Néant** ;
- Montants dus par le cédant : **1576,84 EUR + 150 EUR à titre de réponse pour l'article 3.94 du CC sous réserve du décompte de charges 2026 approuver en AG 2027 ainsi que la provision, soit un montant total actuel de 1.726,84 EUR** ;
- Etat des appels de fonds appelés par l'AG des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic : **Néant** ;
- Etat des frais liés à l'acquisition des parties communes décidées par l'AG avant la date certaine du transfert de propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date : **Néant** ;
- Etat des dettes certaines dues par l'ACP à la suite des litiges nés avant la date certaine du transfert de propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date : **Néant** ;
- Pas de travaux nécessitant la rédaction d'un DIU depuis 2001 ni de citerne à mazout au sein de la résidence ;
- Pas de citerne à mazout.

En annexe de ce courrier, les trois derniers PV d'AG, les deux derniers décomptes de charges relatifs aux lots de Mme Jadot.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Etnan SAHBAZ
Agent immobilier - Syndic
Agrégé IPI 507.572